

## CONDITION DE LOCATION

### UTILISATION

La pratique et l'utilisation du matériel loué se fait sous la responsabilité personnelle du locataire qui s'engage à respecter:

- la réglementation en vigueur relative aux règles de circulation routière ou à la pratique des sentiers forestiers,
- les autres usagers ou la propriété privée, le droit à l'image, etc...

Le loueur quant à lui est assuré au titre de sa responsabilité civile du chef de tout incident lié à la défectuosité du matériel loué (**MMA police n°115 724 912**).

Le port du casque est vivement conseillé.

### USURE ET CASSE

Le remplacement des pièces, lié à l'usure normale du matériel loué, est à la charge du loueur. Il en va ainsi de l'usure normale des pneus, des chambres à air, des plaquettes, des câbles et des gaines de frein.

Toute détérioration/casse/vol, ou autre, du matériel, quel qu'en soient les circonstances, les causes et les conséquences restera à la charge pleine et entière du locataire.

### CAUTION GARANTIE

Lors de la signature du contrat, il sera demandé au locataire le dépôt d'une caution d'un montant variable selon le matériel loué. Le montant de la caution ne sera pas encaissé, et sera restitué au locataire en cas de retour par ses soins du matériel loué en bon état.

En cas de restitution en mauvais état du matériel loué, une estimation chiffrée sera faite des frais de remise en état et leur montant sera retiré du montant de la caution, dont le solde sera restitué au locataire après réparation du matériel.

### RETRAIT / RETOUR

Le locataire s'engage à restituer le matériel loué aux dates et heures convenues. Tout dépassement du temps de location sera facturé sur la base du temps réel d'utilisation (voir grille ci-dessous).

La mise à disposition, ainsi que la restitution du matériel loué se fait, selon les choix de lieux faits par le locataire et indiqués sur le contrat, exclusivement :

- au magasin loueur des VTC/VTT
- à l'agence MAORN de d'EPFIG, au 25 rue de la montagne – 67680 EPFIG

### LIVRAISON

La livraison est possible moyennant un coût supplémentaire prévue à l'avance et accepté par le locataire. Sur Devis.

## TARIFS

Tarif "GRAND PUBLIC" location de matériel en Euros (€)												
Dénomination	VOLUME	1/2 jour	1 jour	WE 2j	3j	4j	5j	6j	7j	J++	Caution par unité	
Raquettes à neige	paire	9	9	18	25	32	40	45	50	5	100	
Tarif réduit	paire	8	8	16	23	30	38	43	48	5		
VTT	unité	20	23	40	60	75	90	105	120	15	600	
Tarif réduit	unité	18	21	38	58	73	88	100	115	15		
Lampe Frontale	unité	NA	3	4	5	6	7	8	9	1	40	
Tarif réduit	unité	NA	2	3	4	5	6	7	8	1		
GPS	unité	10	10	16	21	26	31	35	39	2	200	
Tarif Réduit	unité	10	10	15	20	25	30	33	36	2		